VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

:o:

I. B. Rennyson.

:o:

Dans l'affaire de la Succession de Geo. W. O'Connor,

No 79,678, Division E, Cour Civile de District.

EN vertu de et conformément à des ordres à moi adressés par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté le 13 décembre 1907, 16 janvier 1908 et 21 janvier 1908 je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 27 février 1908, à midi, la propriété ci après décrite : 87 actions du fond capital de la O'Connor & Co. Ltd. représenté par certificats 1 et 2, et

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'Ilot No 161 borné par les rues Julia, Camp, Magazine et St Joseph désignés comme lots 6, 7 et 8, et mesurant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Julia par une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Sur les actions, comptant ; sur les propriétés foncières un tiers ou plus ou le tout comptant, et la balance, s'il y en a en un an et deux ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur datés le jour de l'adjudication, payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par toutes les clauses de sécurité. L'acquéreur devant payer en sus de son enchère les taxes pour l'année 1908, la prime de l'assurance de la date de l'adjudication et les frais de tous les certificats.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.

Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Executeur.

MM. Dart & Kernan, Benner & Manns, Henry G. McCall, avocats

2 fév—2 9 16 23 26 27

Chas Lacoume

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double Nos 2843 et 2845 rue Annonciation, entre les rues Washington et Sixième, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, aussi meubles et effets mobiliers contenus dans la résidence No 2857 rue Annonciation

Succession de John B. Fath

No 83 997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, Bureau No 334 rue Carondelet—MERCREDI, le 12 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre laus et daté et signé le 9 janvier 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci après décrite, à savoir—

1 Les meubles contenus en la résidence No 2857 rue Annonciation, consistant d'une armoire, un bureau, une boîte de faïence, quatre portraits, un miroir, un lit et lingerie de lit, une toilette, une armoire, quatre chaises, une berceuse, un garde-manger, un fourneau, ustensiles de cuisine, trois tables en bois et trois rideaux.

2 Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, le 12 novembre 1907 et annexé à un inventaire fait par J.F.A. Hasel, notaire, le 25 novembre 1907, dans l'affaire de la succession de John B. Fath, No 83,997 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ledit morceau de propriété ou portion de terre étant situé dans l'Ilot No 97 (vieux No 40) borné par les rues Washington, Sixième, Laurel et Annonciation, commençant à une distance de (76) pieds soixante seize pieds de l'encoignure des rues Annonciation et Sixième et mesurant d'après ledit plan, quarante quatre (44) pieds, onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Annonciation, par soixante (60) pieds, quatre (4) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit morceau ou portion de terre, formant une partie de la portion du fond des lots originaux Nos un (1) et deux (2) du district, d'après un plan de subdivision de ormes (11) lots de terre dans un district No quarante (40), (vieux numéro), déposée en l'étude de Manuel G Garcia, shérif de la paroisse Jefferson pour référence.

Les améliorations sur ledit morceau ou portion de terre consistent en un cottage double et dépendances, désigné par les Nos 2843 2845 rue Annonciation.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente et tous les certificats pardevant Jno. F. A. Hebel, notaire en cette ville. 10 pour cent devant être déposé au moment de l'adjudication entre les mains de Chas Lacoume, encanteur. Le prix de la propriété mobilière consistant en meubles, etc., devant être payé au moment de l'adjudication, laquelle sera vendue par mes Mardi, le 11 février, à la residence No 2857 rue Annonciation, à 11 heures a. m.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

CHAS LACOUME, Encanteur.

Chas Lacoume.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage neuf avec quatre chambres, situé rue Tonti, entre l'avenue St Bernard et la rue République.

Dans le Troisième District de cette ville

MERCREDI, le 12 fév ier 1908, à Midi.

Succession de Artemise Prevost, veuve de George Pinwick.

No 84,420—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, Bureau No 324 rue Carondelet, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre laus et daté et signé le 9 janvier 1908 par l'Hon W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire en dessous intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Troisième District, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, y appartenant et dépendant, ledit lot étant connu comme lot No 28 dans l'Ilot No 32 vieux 1200, borné par les rues Havana, Force, maintenant Tonti Vertu, maintenant Rochelaise et Warsew, maintenant République, et l'avenue St Bernard sur un plan dressé par George De Armas voyer, daté le 19 février 1900, annexé à un acte passé pardevant E. Legier, notaire le 5 août 1902 et mesurant 30 pieds de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur cent cinquante neuf (159) pieds (10) dix pouces (7) sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1908, payer pour tous les certificats nécessaires et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec Chas Lacoume encanteur. L'acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire No. 911 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

Wm R. Ker, avocat pour l'exécutrice.

CHAS LACOUME, Encanteur.

No 324 rue Carondelet.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

Danziger & Tessier

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Terrain pour Bâtir à Alger.

(5ème District).

Coin des rues Jackson et Madison.

Succession de Charles B. Wolters et sa femme Johnana Hoke

No 69 366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet, JEUDI, le 28 février 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1908 de l'Hon Geo H. Théard, juge de la sced te cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur le vive droit du fleuve Mississipi, désigné comme partie des lots 1 et 2 dans l'Ilot 151, borné par la rue Jackson (maintenant avenue Mithell), Madison (maintenant avenue Brockenridge) les rues Hunter et Monroe (maintenant Tèche), ledit lot mesurant en mesure américaine 60 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson par une profondeur et façade à la rue Madison de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Condition—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 1 et 2 ans, respectivement après la date de la vente et adjudication, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets faits et souscrits par l'acquéreur portant 8 0[illegible] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, et toutes les autres clauses ascelles de sécurité, et les taxes de cette année courante A. D. 1908 devant être assumées et payées par l'acquéreur, 10 0[illegible] au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Martin S. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A—No 84,803—Buerkle et Oldenberg vs leurs créanciers — Ordre— Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés,

Il est ordonné que, après due annonces, avis et citations aux créanciers, comme le requiert la loi, qu'une réunion des créanciers de William E Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg soit convoquée et tenue pardevant J. Zach Spearing notaire, en son bureau, en la ville de la Nlle Orléans, Louisiane, commençant le 18me jour de février 1908 à 11 heures a. m. pour voter, accordant ou refusant l'application de William E Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Howell Carter, Jr. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens desdits William E. Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg soient suspendues comme la loi le requiert dans ces affaires.

Nouvelle Orléans, Lne., 15 janvier 1908.

Signé : T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

J. McCORMICK, Deputé Greffier.

Andrew H. Wilson, avocat.

18 jan—30—fév 1 15

W. H. Fitzpatrick.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District,

COTTAGE DOUBLE,

2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE,

No 2112 AVENUE TULANE

—ET—

Le Lot Vacant Contigu.

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,130—Cour Civile de District Div. D

PAR W. H. FITZPATRICK (Encanteur—Bureau 524 rue Commune — MARDI le 11 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) les rues Jefferson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Bogens à Samuel Smith & Co. passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1856 ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1/2 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3/4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue Tulane [autrefois rue Commune] les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 16 avril 1850 et déposée en l'étude de M. Garnier, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel ledit lots mesurent comme suit, à savoir :

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 3 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2121-23 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine, et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, [cent deux] 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de la vente et assumer toutes les taxes pour l'année 1908 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

9 jan—9 12 19 26—fév 2 9 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Portant le No municipal — rue Joliet, entre les rues Plum et Poplar.

(Ilot borné par la rue Léonidas).

Succession de Henry Dufourneau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division C. — No 80,055 — En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 20 décembre 1907 et signé le 3 janvier 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 février 1908, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Joliet (anciennement Jeffe.son), Leonidas, Plum et Poplar (anciennement Cinquième), désignés par les numéros quatre et cinq de l'Ilot numéro cent soixante huit, autrefois 54 2, d'après un plan par C. A. Hedin, architecte, déposé pour référence dans le bureau de T.O. Stark, ancien notaire de cette ville, et contigus ils mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Joliet [anciennement Jefferson] sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

W. S Hero, avocat pour Fred Dufourneau, créancier en jugement.

10 jan—10 11 17 24 31—fév 7 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 2622 et 2624 rue Laharpe, entre Broad et White.

Teutonia Loan and Building Company vs Mme J. N. Rigamer et époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 84,515—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot No 161 du dossier de la Cour, borné par les rues Laharpe, Columbus, Broad et White, désigné par la lettre A, ledit terrain commençant au coin de la rue Broad, sept dix neuf pieds et cinq pouces, et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et six lignes de façade rue Laharpe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes, ensemble avec l'usage et le privilège d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face rue Laharpe, commune, et contigu au terrain B du côté de la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse

8 fév—8 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'enregistreur d'argent, Cash Register, Piano électrique, Grand piano droit, éventails électriques, etc.

Mlle Ada Hayes vs Albert Zatarin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à Pavillon publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 février 1908, à 10h30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres l'enregistreur comptant, Cash Register, 1 Piano électrique, 1 Grand piano droit, 2 éventails électriques, 1 lot de chaises, tables, ustensils de cuisine, divers, etc., d'après un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Dimaggio, Hart & Davey, avocats pour la demanderesse

8 fév- 8 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Kennedy & Airey

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Valeur du Troisième District.

Succession de Mme Henry Flach.

No 83,219—Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KENNEDY & AIREY—E. J. Kennedy, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—MERCREDI, le 26 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 23 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lapeyrouse, Dorgenois, Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par le No 38 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 14 octobre 1902, et d'après ce, commençant 9 pieds, soit de la rue Dorgenois, en l'allée Rousselin, et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Dorgenois et Rousselin, désigné comme lot No 32 de l'Ilot No 1358 et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout d'après un plan de L. Bergi, voyer, daté le 22me jour d'août 1896 déposé en l'étude de Seghers, ancien notaire, comme plan No 21.

Conditions—1/2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit d'un an, la portion du crédit devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, le même devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue : ledit acte d'achat devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité : les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur ; 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication ; l'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 jan—26 29—fév 2 9 16 23 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Anthony J. Jasprizza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans | No 84,966—Division D — Attendu que Fortunata Greco, veuve de Anthony J. Jasprizza, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anthony J. Jasprizza, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Horsor, avocat. 4 fév—4 8 13

Succession de Patrick Renan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84,979 - Division A—Attendu que Mme Mary Ellen Noonan, veuve de Patrick Renan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Renan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 4 fév—4 8 13

Succession de David H. Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,930—Division D—Attendu que Lauren J. Bradley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David H. Bradley, décédé intestat ; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Johnson Armstrong, avocat.

30 jan—30—fév 5 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'Immobilier, etc., dans une succession.

J. Carlton vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 81,973—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George B. Rice à et dans la succession de son défunt père George Rice, No 36,599 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ladite succession se composant d'argents, d'actions, bons et billets, etc., ou les produits de ceux-ci dans les mains de Mme Marie Elizabeth Keller, veuve de George Rice, exécutrice testamentaire de ladite succession, et de la propriété immobilière ci dessous décrite dans l'inventaire de ladite succession, savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Constance, Calliope [autrefois Barthelomew ou Clio] et Annonciation, ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesurant vingt trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Calliope, mesure anglaise, d'après un plan dressé par F. N. Tesiné, déposé en l'étude de G Ramelside

Deuxièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouve t situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignées par les Nos vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, et mesurant chacun vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété premièrement decrite désignés par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 novembre 1838 lié, sé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. B Marks, ancien notaire de cette ville. Le terrain No vingt sept mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds neuf pouces, cinq lignes de façade rue Calliope, sur cent seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains Nos vingt huit et vingt neuf mesurent chacun vingt quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces, cinq lignes.

Quatrièmement—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné comme terrain No Trente sept sur un plan déposé dans l'étude de O. de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No dix et mesurant vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de face la rue Calliope sur cent vingt deux pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Cinquièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magazine, Constance et Gaslamp, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds huit pouces, trois lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur et vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Sixièmement—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris par les rues Magazine, Erato, Gravenide et Constance et décrits comme suit, à savoir 1° Un certain lot ou terre désigné par le numéro trois, sur un plan fait par A. Castaing, architecte, daté le 9me jour de juin 1859 déposé en l'étude de E Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magasin, par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, 2° Deux certaines portions de terre, désignées par les lettres A et B sur un plan fait par S. G. de l'Isle, voyer, le 17me jour de décembre 1891, enregistre dans le Bureau du Sheriff civil de cette paroisse, la portion de terre désignée par la lettre A a une distance de cent trente pieds de la rue Erato, ayant sur la ligne du fond du lot No Neuf et sur une ligne parallèle à la rue Erato trente pieds par une profondeur vers la rue Gaiennie de quarante cinq pieds dix pouces en une ligne, entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre désignée par la lettre B étant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de la rue Magasins [ceci étant la profondeur du lot No Dix] et commençant au bout du fond, et le plus près de la rue Gaiennie du lot No Dix et mesurant vers la rue Erato sur une ligne parallèle avec la rue Magasin quarante sept pieds onze pouces quatre lignes sur une profondeur vers la rue Constance de cinquante neuf pieds neuf pouces ; lesquelles dites portions A et B sont contigues et joignent avec ledit lot No trois ci-dessus décrit et maintenant formant partie dudit local connu par le No municipal 318 rue Magasins.

Septièmement—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Robin, Terpsichore [autrefois Basse] et Magasin, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, le 24 février 1849, déposé comme plan No cinquante deux en l'étude de F. M. Beard, ancien notaire en cette ville ; ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces un et quatre cinquièmes de ligne de face à la rue Constance par cent seize pieds neuf pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et est borné sur le côté le plus près de la rue Robin par une allée de six pieds de largeur en commun avec le même et d'autres terrains.

Huitièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Rousseau St Thomas (autrefois Fulton) et St André, désigné par le No trois sur un plan dressé par Kennell et Weiner le 25 mai 1848 et déposé dans le Bureau de l'enregistreur de la Paroisse de Jefferson, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq et demi lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Jos Pilié, le 17 février 1823 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville.

Neuvièmement—Un lot ou terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No quinze de l'ilet No quarante cinq borné par les rues Marengo, Celeste, Milan et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Helen à Rembock, passé pardevant Theodore Guyol, notaire en cette ville le 11me jour de mars 1868, ledits lots mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds sept pouces de façade rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm Andrew Collins, avocat pour le demandeur.

31 jan—31—fév 1 7 14 21 28—mars 5

Charbon

Pittsburg Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

337 rue Carondelet coin Union

PHONES 311, 32, 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.

13 oct—

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUCTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris :

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris :

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.